



Liste des pièces à fournir

Les éléments à joindre au dossier de demande de subvention sont les suivants :

- 1** - les comptes financiers approuvés de l'année N-1 (compte de résultat, bilan, extraits de comptes bancaires pour les petites associations) signés par le Président de l'association,
- 2** - le tableau d'analyse financière à compléter,
- 3** - la liste des personnes chargées de l'administration de l'association régulièrement déclarée (composition du conseil, du bureau,...) Il n'est pas nécessaire de la joindre si l'association est enregistrée dans le RNA,
- 4** - un exemplaire des statuts de l'association régulièrement déclarés, en un seul exemplaire. Si l'association est enregistrée dans le répertoire national des associations (RNA), il n'est pas nécessaire de les joindre,
- 5** - le rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un, notamment celles qui ont reçu annuellement plus de 153 000 € de dons ou de subventions,
- 6** - le plus récent rapport d'activité approuvé,
- 7** - le budget prévisionnel approuvé de l'association présenté en équilibre pour l'exercice N,
- 8** - l'attestation de versement des cotisations URSSAF pour l'exercice écoulé,
- 9** - un relevé d'identité bancaire ou postal original (RIB ou RIP),
- 10** - si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, le pouvoir donné par ce dernier au signataire.
- 11** - la déclaration de l'association à la Préfecture ou au Journal Officiel.